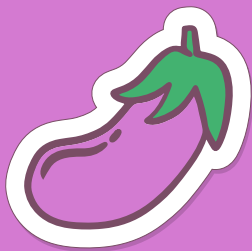




SANTÉ SEXUELLE LA CONTRACEPTION DANS LE MILIEU ÉTUDIANT



LES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA CONTRACEPTION



Plusieurs contraceptifs existent, et peuvent être dispensés aux étudiants selon leurs besoins et leur acclimatation. L'on retrouve des contraception **hormonales** (stérilet hormonal, pilule, implant, patch, anneau, progestatifs injectables, contraception d'urgence).

Elle peut également être mécanique (préservatif masculin/féminin, stérilet au cuivre, diaphragme...).

Il est aussi possible d'avoir recours à la stérilisation (un droit garanti par la loi du 4 juillet 2001 relative à la contraception et l'IVG).

Certaines contraceptions dites "naturelles" sont aussi utilisées, mais leur taux d'efficacité est **bien moindre** et **peu conseillée par les professionnels de santé**.



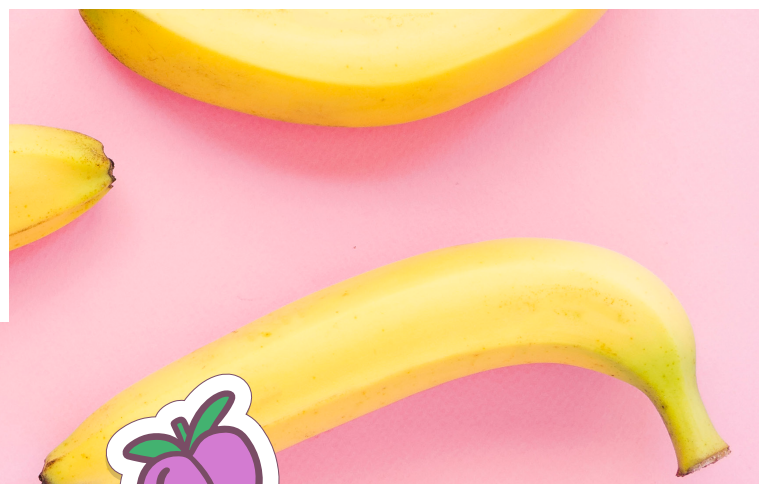
SUR LE CADRE LÉGAL

La contraception est gratuite depuis la loi du 1^{er} janvier 2022 pour les femmes de moins de 26 ans. Avant, cela concernait les mineurs uniquement. Par ailleurs, l'octroi de protections comme les préservatifs est aussi possible à titre gratuit pour les moins de 26 ans. La contraception d'urgence, quant à elle, est prise en charge par la sécurité sociale.

ET SUR LA CONTRACEPTION MASCULINE ?

Deux moyens restent connus : le préservatif et la vasectomie.

De nouvelles méthodes sont en développement, notamment avec le souhait d'une part du public de réduire la charge mentale de leur partenaire. Les tentatives **hormonales** sont encore à retravailler, les méthodes **médicinales** sont à développer, les solutions **thermiques** ne sont pas encore reconnues comme fiables et sans danger.



L'ÉVOLUTION DANS LA CONTRACEPTION



La contraception évolue beaucoup dans sa prise, notamment car chez les femmes de 15 à 75 ans, la pilule reste la méthode la plus utilisée. Le DIU (ou stérilet) connaît une utilisation progressive dès 20 ans (avec 4,7% des contraceptions entre 20 et 24 ans).

Le dispositif de l'implant apparaît également, comprenant une part d'utilisation allant de 3,5 à 9,6% dans les publics entre 18 et 30 ans.

SUR LES PROPORTIONS

- La pilule est prise par 44,4% des **15-19 ans** et 52,6% des **20-24 ans**.
- Les pourcentages pour le préservatif sont respectivement de 29,6% et de 18,6%.
- Pour le combiné des deux méthodes, cela représente une prise de 16% des **15-19 ans** et de 6,9% des **20-24 ans**.



ET L'IVG DANS TOUT ÇA ?

2005 reste l'année la plus haute de recours à l'IVG, avec une baisse continue de la pratique de 2015 à 2020.

On retrouve une hausse depuis 2022, au regard de l'allongement du délai légal pour avorter, mais aussi la hausse générale de la population et la prise en compte de l'ensemble du territoire français (certaines zones n'étaient pas comptabilisées).

Sur 1000 femmes interrogées (INSEE), 25,7% des 20-24 ans ont eu recours à l'IVG, et 15% des 18-19 ans (à savoir que ce taux est le plus élevé sur la période).

Sur les IVG pratiquées actuellement en France, **72,4% de celles pratiquées sont médicamenteuses**.

